

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération  
n° 2007.09.277

Village d'entreprises  
Les Molines - Lot  
n°2A "VRD -  
Eclairage public" :  
avenant n°3

**LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / VILLAGE  
D'ENTREPRISES - LES MOLINES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES - LOT N°2A "VRD - ECLAIRAGE PUBLIC" :  
AVENANT N°3**

Par délibération n°156 du 23 juin 2006 modifiée, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la création d'un village d'entreprises sur le site des Molines.

La commission d'appel d'offres du 25 janvier 2007 a retenu l'offre variante de la société COLAS Sud Ouest – ZE Ma Campagne – 16000 Angoulême pour un montant de 386 815 € HT, soit 426 630,74 € TTC.

Deux avenants précédents ont porté le montant du marché à 417 740 € HT, soit une augmentation de 7,99 % par rapport au montant initial.

La passation d'un avenant n°3, décomposé de la façon suivante, est nécessaire :

Travaux en plus value :

- Fourniture et pose de bordurette	1 360,00 € HT
- plus value pour pose de regards verrouillables	3 640,00 € HT
- modification du réseau pluvial de surface sur les îlots	15 536,00 € HT
- Terrassement mécanique et manuel sur un sondage pour GDF	530,00 € HT
- Chargement des blocs béton, évacuation en décharge agréée	11 429,60 € HT

-----  
Montant total en plus value 32 495,60 € HT

Travaux en moins value :

- Modification du réseau pluvial de surface des îlots	- 11 077,50 € HT
---	------------------

Le montant de l'avenant en plus value est de 21 418,10 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 6 septembre 2007 ,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 13 septembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°3 au lot n°2A « VRD – Eclairage public » confié à la société COLAS Sud Ouest – Ma Campagne – 16000 ANGOULEME, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus value de 21 418,10 € HT.

Le marché est porté à 439 158,10 € HT, soit une augmentation de 13,53 % par rapport au montant initial du marché.

**DE PRECISER** que la réalisation de cette nouvelle prestation nécessite un délai supplémentaire de 3 jours qui vient en complément du planning initial.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>08 octobre 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 octobre 2007</b>